



CAN-CARMI : FUTURES INSTANCES et PRESTATIONS SOCIALES

Des négociations nationales se tiennent actuellement à la CANSSM sur le périmètre des futures instances. Les ordonnances Macron prévoient la fusion des CE, DP, CHS-CT en une instance, le CSE : Comité Social et Economique.

CSE UNIQUE à Paris OU CSE EN REGION ?

Deux possibilités s'offrent aux salariés :

- **1 CSE unique** pour l'ensemble de la CANSSM ou **tout est décidé de PARIS**
- **5 CSE** : un par CARMI, un au siège et un CSE Central (comme pour les CE)

La CANSSM veut mettre en place un CSE unique

Mais la Loi ne lui permet pas de prendre seul cette décision

Seule une majorité des **syndicats représentatifs** CFDT -FO -CGT- CFE CGC peuvent mettre en place **un CSE unique**.

POSITIONS ACTUELLES DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Un syndicat s'est déjà prononcé en faveur de la demande de la CANSSM !

Seule la **CFE-CGC** s'est positionnée pour : **4 CSE + CSE Central**

La CFE-CGC est totalement opposée à signer un accord avec l'employeur pour la mise en place d'un CSE unique pour les 4900 salariés de la CANSSM !

Pour la CFE-CGC, il va de soi que la défense des intérêts des salariés doit se faire au plus près du terrain. Actuellement l'ensemble des projets ainsi que l'organisation du travail se traitent en région. Nous doutons que « Paris » soit en mesure de gérer chaque région avec ses spécificités et d'accorder le temps et l'énergie nécessaire à chaque projet sur les territoires. Pour la CFE-CGC, afin de défendre les salariés, il faut des élus au plus près des établissements, des collègues, des personnes que vous aurez élus et que vous connaissez.

PRESTATIONS SOCIALES

Si la majorité des organisations syndicales représentatives valide la mise en place d'un CSE unique vos prestations sociales seront automatiquement impactées.

Pour la CFE-CGC le maintien des prestations sociales des salariés est une priorité, si ces dernières sont centralisées au niveau du CSE unique parisien les prestations actuelles ne pourront être garanties.

La **CFE-CGC** défend et défendra toujours **les seuls intérêts**
de **tous les salariés**.